

Communiqué de presse - 09/07/2020

La première communauté d'énergie renouvelable à Bruxelles

L'Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables (APERe) démarre un projet d'autoconsommation collective à Bruxelles, à travers la création de la première communauté d'énergie renouvelable de Belgique. Un modèle socio-économique pilote d'appropriation locale de l'énergie.



Photo de la commune de Ganshoren

Le premier projet-pilote de partage d'énergie a débuté autour de l'école *Nos Bambins* de Ganshoren. Cette expérience est rendue possible grâce au soutien de Bruxelles Environnement, de Sibelga (gestionnaire du réseau électrique bruxellois), à l'octroi d'une dérogation délivrée par Brugel, le régulateur bruxellois pour l'énergie, et la création d'une communauté d'énergie renouvelable (sous forme d'asbl) par quinze résidents du quartier de l'école et la commune de Ganshoren.

En pratique, l'école *Nos Bambins* et un particulier revendront leurs surplus de production d'électricité solaire aux habitants voisins, situés au sein du périmètre de la cabine basse tension du quartier, tous ces acteurs étant équipés de compteurs communicants. Au niveau économique, tout le monde s'y retrouve. Les producteurs percevront une rémunération équitable pour l'électricité qu'ils partagent, et les consommateurs achèteront l'électricité à un prix inférieure à celui du marché, tout en finançant le réseau de manière juste par rapport à l'usage qu'ils en font.

Et ce n'est qu'un début, explique Benjamin Wilkin, directeur de l'APERe, « *C'est une étape charnière pour l'évolution du marché de l'électricité. Les retours d'expérience de cette pratique - qui reste pilote - vont nourrir les autorités pour définir un cadre légal solide et praticable à grande échelle afin de transposer les Directives européennes qui donnent le droit à tous les consommateurs de produire, consommer, stocker et vendre de l'électricité renouvelable. Actuellement, vendre son électricité à son voisin est interdit si vous n'êtes pas titulaire d'une licence de fourniture. Cette dérogation du régulateur est donc impérative pour tester l'autoconsommation solaire collective de manière légale.* »

Par ailleurs, ces nouvelles directives exigent des États membres de l'UE qu'ils mettent en place dans leur droit national (régional, en Belgique) un cadre juridique favorable visant à soutenir l'autoconsommation d'énergie renouvelable, mais aussi les citoyens, les PME et les communes regroupées au travers de communautés d'énergie renouvelable, en vue d'investir dans la production, le stockage, l'autoconsommation collective ou la vente d'énergie renouvelable ainsi que dans la flexibilité de la consommation.

A travers ces évolutions qui commencent donc à se concrétiser, le marché de l'énergie continue de se décentraliser et d'autres communautés d'énergie renouvelable vont émerger un peu partout complétant ainsi la diversité de modèles possibles de valorisation des ressources énergétiques renouvelables. En effet, d'autres porteurs de projets ont déjà déposé une demande de dérogation auprès de Brugel (voir la cartographie des projets innovants).

A propos de l'APERe

L'APERe accompagne les citoyens et les collectivités (communes, Communautés d'énergie, PME) dans leur appropriation de l'énergie vers un système 100% renouvelable, durable et solidaire, en suivant les principes de la Démocratie Énergétique.

Reconnue en tant qu'organisme d'éducation permanente, l'APERe mène une action d'éducation et de conseil sur base de projets (campagnes, information, formation, facilitateur, études d'intérêt collectif) et d'activités de terrain (stands, conférences, animations), autour de quatre axes : Prosumers, Coopératives, Territoires et Observatoire.

Avec ses membres et partenaires, l'APERe est un réseau qui rassemble les compétences académiques et associatives en Wallonie et à Bruxelles.



www.apere.org



Cet email a été envoyé à {EMAIL}

[Notre politique de confidentialité](#)

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 [sendinblue](#)